

En fin d'année dernière de nombreux et nombreuses AED de Marseille et des alentours se sont lancé-es dans un mouvement spontané pour lutter contre la précarité imposée par leur statut et ainsi obtenir de nouveaux droits • Ils/elles ont alors été rejoint-es dans ce combat par des centaines d'AED en région parisienne et un peu partout en France •

Précarité et injustices pour seule reconnaissance.

Alors qu'ils/elles sont des éléments indispensables et centraux du bon fonctionnement des établissements et de la réussite scolaire des élèves, les AED sont confronté-es à toujours plus de précarité et d'injustices. Au premier rang de ces injustices figure celle des primes REP et REP+ dont les AED ne bénéficient toujours pas. Cette prime est pourtant attribuée pour «faire face à des tâches spécifiques dans les écoles et les collèges socialement défavorisés [...] au vu de l'intensité de la tâche». Or s'il y a bien des personnels qui sont en première ligne pour affronter des situations de tension, de violences ou de difficultés scolaires, le tout souvent sans formation, ce sont les Assistant-es d'Éducation. Cette inégalité de traitement est proprement insupportable et n'a que trop duré.

A ces inégalités s'ajoute la précarité inhérente au statut des AED, encore aggravée par la réforme de 2005. Alors que les vie-scolaire et les établissements gagneraient à avoir des équipes stables, les AED sont contraint-es de signer des contrats d'une année renouvelables dans la limite des 6 ans. Avec de tels obstacles, il est souvent très difficile de bénéficier de garanties suffisantes pour mener à bien certains projets et assurer son autonomie. Cela rend par exemple bien compliquée la location d'un appartement ou la possibilité de se projeter dans la poursuite de ses études sereinement. A cela s'ajoutent les abus et le zèle de certain-es chef-fes d'établissement qui proposent illégalement des contrats de trois ou six mois, ou bien des contrats qui ne comprennent pas les vacances scolaires. On ne parle même pas du chantage au renouvellement et de la repression syndicale qui s'abat sur celles et ceux qui osent revendiquer de meilleures conditions de travail.

Au bout de 6 ans, c'est le chômage sans aucune reconnaissance des compétences. Bien des AED trouvent porte close lorsqu'il s'agit de faire reconnaître leur expérience ou pour obtenir une formation professionnelle. D'autres poursuivent dans l'Éducation nationale en tant qu'enseignant-es ou CPE contractuel-les cette fois mais toujours dans la précarité. Quant à celles/ceux qui réussissent aux concours ils/elles voient leur ancienneté reconnue mais très modestement.

Des promesses non tenues...

Après plusieurs journées de mobilisation et de grève, soutenues par la CGT éducation, la CNT-SO, SUD éducation et le SNES-FSU, la direction académique s'était finalement engagée à diffuser une circulaire dès la rentrée auprès des chef-fes d'établissements pour faciliter la signature de contrats de 3 ans pour celles et ceux qui le souhaitent, et pour mettre fin aux abus de trop nombreuses directions qui proposaient sans vergogne des contrats de moins d'un an.

Cette circulaire devait également apporter des précisions quant aux missions des AED et entériner la création d'une fiche de compétences permettant aux AED d'avoir accès à différentes formations professionnelles à l'issue de leur contrat.

A l'heure actuelle cette promesse demeure non tenue. Afin d'obtenir des explications et dénoncer cette situation, les organisations syndicales SUD, CGT, CNT-SO et SNES se sont rencontrées et ont décidé de demander une audience auprès de la direction académique.

Des revendications toujours d'actualité !

Les revendications des AED (voir au verso) demeurent nombreuses et légitimes. Elles doivent à nouveau être posées sur la table et en premier lieu celle des primes REP et REP+. Cette situation, parmi les plus scandaleuses, rappelle à quel point les AED sont déconsidéré-es par le ministère de l'Éducation nationale et ce alors même qu'aucun établissement ne pourrait fonctionner sans eux. C'est justement pour cela que nous pensons qu'il est possible de gagner de nouveaux droits pour les AED.

Ce qu'expriment les AED, c'est la volonté d'en finir avec la précarité, celle d'obtenir l'égalité des droits et la possibilité d'être formé-es, reconnu-es, et valorisé-es comme il se doit par l'institution. Pour y parvenir il faudra un mouvement de grève solide et déterminé, soutenu par l'ensemble des personnels d'éducation et dans l'unité syndicale la plus large possible. Cette mobilisation ne pourra prendre de l'ampleur que par la mise en débat de ces revendications au sein de chaque vie-scolaire et dans le cadre d'Assemblées Générales par secteur.

Fidèles à la revendication de la titularisation de tous les personnels précaires les militant-es de SUD éducation 13 feront tout leur possible pour mettre en place ces conditions et engageront toute leur énergie au service de ce combat.

Revendications adoptées **par les AED** **en Assemblée Générale au printemps 2016**

Accès à un réel droit à la formation

Généralisation des contrats de 3 ans

Possibilité d'aller au delà des 6 ans de contrats

Titularisation des contrats AED

Reconnaissance de l'expérience acquise

Revalorisation du travail d'AED

Accès aux primes REP/REP+

**Pour en savoir plus et
se mettre en contact avec
le collectif Mobilisation AED**

